

## Précisions

-  Tu peux te présenter sur la cour d'école à partir de 8 h 30 le matin et de 13 h 13 le midi et non avant, car il n'y a pas de surveillance. Si, exceptionnellement, tu es en retard, tu dois te présenter au secrétariat de l'école.
-  Tu dois demeurer dans la cour d'école lors de la récréation et du dîner.
-  Par mesure de sécurité, si tu es inscrit au service de dîner, tu ne pourras pas sortir le midi pour te rendre au restaurant ou chez des amis à moins que tes parents avisent le secrétariat ou qu'une note de tes parents se retrouve dans ton agenda.
-  Si tu utilises ton vélo pour te rendre à l'école, tu dois le déposer dans le support à vélo situé près du débarcadère.
-  Si tu utilises des patins à roues alignées ou tout autre objet roulant pour te rendre à l'école, tu devras les enlever avant d'entrer sur la cour et tu pourras les mettre dans ton casier.
-  Tu es responsable de ce qui t'est prêté par la commission scolaire (pupitre, chaise, livres, manuels...). De plus, pour des mesures de propreté, tu dois t'abstenir de mâcher de la gomme à l'école.
-  À la bibliothèque, tu peux emprunter jusqu'à 3 livres à la fois et tu en es responsable.
-  Aucun matériel électronique ou autres articles inutiles à l'école ne sont autorisés, sauf pour des occasions exceptionnelles demandées par un intervenant de l'école.